

CAPD du 20/03/18 : déclaration préalable du SE-UNSA



La mobilité professionnelle est une nouvelle fois restreinte pour les professeurs des écoles de la Nièvre.

Sur 73 demandes, seules 10 ont été satisfaites : ceci représente un taux de 13.7% de satisfaction

Encore une fois, aucun départ pour la Côte d'Or sur les 20 demandes initiales.

Seulement 5 collègues nous rejoignent. Nous leur souhaitons la bienvenue.

En ce qui concerne l'ambiance dans les écoles, cela n'arrange rien. Nous sommes de plus en plus sollicités pour des problèmes relationnels entre collègues mais surtout avec des parents se plaignant parfois directement aux IEN. Nous demandons le soutien des équipes de circonscription auprès des enseignants concernés.

Et la carte scolaire : résultat difficile pour nos écoles nivernaises, surtout pour les 11 collègues concernés par une mesure de fermeture. Nous demandons comme nous l'avons déjà fait en CTSD et CDEN que les services de la dsden soient attentifs pour ces collègues afin qu'ils trouvent une nouvelle affectation proche de leur domicile. Nous ne reviendrons pas sur l'augmentation excessive des postes à profil dans la Nièvre.

Pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent une réelle complexification du métier de directeur et directrice d'école. 9 entretiens réalisés donnant 4 refus ! 45% de recalés ! Le SE Unsa national a lancé la semaine de sensibilisation sur la difficulté d'exercer sur un poste de directeur d'école..... On comprend, à ces résultats, le bienfondé de cette initiative. Nous vous demandons à nouveau de fixer une date d'un prochain GT simplification des tâches de directeurs.

Dans le même ordre d'idée nous vous demandons à nouveau une réunion départementale pour faire le point sur la situation des AESH.

A l'ordre du jour aussi, les demandes de postes adaptés et allègement de service : c'est une nécessité pour les collègues concernés et on ne peut pas entendre que la durée d'un tel dispositif soit limitée dans le temps.

Au SE Unsa, nous évoquons souvent le besoin de respiration dans une carrière et nous nous permettons une nouvelle fois lors des questions diverses de défendre l'accès au temps partiel et notamment le 80% avec une proposition de mise en œuvre.

En fin de CAPD sera question de l'accès à la classe exceptionnelle, nous demandons un groupe de travail pour connaître les critères de départage mais sans suite. Nous sommes donc bien peu éclairés avant cette instance dite restreinte !